



Expulsé en période hivernale

Par **kty31**, le **24/11/2010** à **21:16**

Bonjour,
Bonjour,
Je loue un appartement depuis quelques mois sur Toulouse, j'ai toujours payé mes loyers et malheureusement depuis 6 mois environs mon entreprise est en redressement judiciaire donc depuis 3 mois environs étant donné que je ne suis pas payé en tant et en heure j'ai eu des petits retards de loyer mais tant bien que mal j'ai toujours payé, à part le mois d'octobre 2010 où nous avons été payés le 20 nov 2010 pour cause de licenciement économique que je n'ai pas pu payer, Mon propriétaire m'a expulsé de l'appartement vers le 15/11 et il m'a donné 5 jours pour tout vider et partir étant gêné de ne pas lui avoir payé son loyer et n'ayant pas voulu avoir de problème, j'ai tout vidé à droite à gauche mes meubles tout neufs j'ai fait venir ma sœur et ma belle sœur pour tout nettoyer et j'ai rendu les clés. Aujourd'hui mes parents reçoivent un courrier en AR de la part de mes ex-proprétaires me demandant de leur régler la somme de 1500 Euros pour plusieurs réparations qu'ils se sont imaginés en m'insultant de MENTEUR! et me menacent en m'écrivant que si je ne paie pas ils me rentreront en justice, parce que soit disant que je ne serais pas en licenciement économique et que j'aurais tout inventé... Et j'en passe des meilleures.. Alors Déjà est-ce que lui ne serait pas en tort de m'avoir expulsé de son appartement en pleine période hivernale ? Dites-moi plutôt si moi je ne pourrais pas le faire rentrer en justice puisque je me retrouve sans emploi, avec des cartons de vaisselles et mes cabas de linge dans ma voiture et la cerise sur le gâteau sans appartement en plein HIVERS ????? Pouvez-vous m'aider SVP !

Par **chris_idv**, le **24/11/2010** à **21:52**

Bonjour,
Le bailleur a tenté un coup de bluff qui a réussi: Vous êtes parti de vous-même !!!
Cordialement,

Par **mimi493**, le **24/11/2010** à **22:01**

et sans congé, donc il est encore locataire redevable du loyer